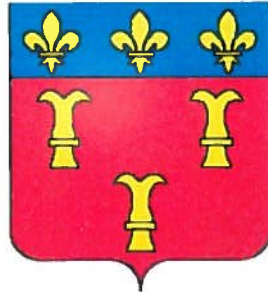


# DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

---



Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est encadré par la loi à l'article L 2312-1 et L 5211-36 du code général des collectivités territoriales : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. »

Ce débat permet au Conseil municipal d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la ville et sa capacité à financer les investissements. Il permet aussi de mettre en lumière certains éléments rétrospectifs et de discuter des priorités de l'équipe municipale qui annoncent les orientations budgétaires.

Ce débat joue également un rôle important en direction des habitants. Il constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

Le débat d'orientation budgétaire ne donne pas lieu à un vote, il permet de définir les grandes orientations du budget primitif qui sera adopté prochainement.

Le DOB 2015 est particulièrement important puisque l'équipe en place a été élue le 30 mars 2014 et le DOB discuté le 17 avril 2014, ce qui laissait peu de temps pour mettre en adéquation les objectifs, les projets et les moyens existants.

## Contexte économique et fiscal

### Le projet de loi de finances 2015

En 2014 l'Etat a réduit d'1,5 milliard ses dotations aux Collectivités Territoriales. Pour la commune une diminution de 12 k€ a été enregistrée.

De 2015 à 2017 la réduction sera de 11 milliards, soit 3,67 par an dont 0,451 pour les régions, 1,148 pour les départements, 1,450 pour les communes et 0,621 pour les intercommunalités.

Une des justifications de cette baisse des concours de l'Etat est que les recettes de fiscalité directe et indirecte de l'ensemble des collectivités (60 % de leurs recettes) ont progressé de 2,3 % en 2012 et de 1,9 % en 2013. Cette croissance se poursuit en 2014 sur les recettes de DMTO (droits de mutation à titre onéreux) et de CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises). Cette progression ne se vérifie pas dans les chiffres de la commune.

Pour la commune cela devrait se traduire par une baisse estimée à 30 k€ en 2015.

Les grandes lignes du projet de loi de finances 2015 concernant notamment les communes sont :

- la baisse de la dotation de l'État sera modulée en fonction de la richesse de la collectivité concernée. A titre d'exemple, la contribution par habitant des communes dont les ressources sont les plus élevées sera sept fois plus importante que celle des communes les plus en difficulté ;

- la DGF s'élèvera à 36,6 milliards d'euros (- 8,8%).

La réforme de la dotation globale de fonctionnement est en préparation pour 2016.

- forte augmentation du FPIC qui passe de 570 à 780 M€ en 2015 (+ 36%) ; il s'agit d'un fonds de péréquation issu de la réforme de la TP

- une augmentation de 180 M€ de la Dotation de Solidarité Urbaine (sans conséquence pour la commune) ;

- une augmentation de 117 M€ de la Dotation de Solidarité Rurale qui passe de 954 M€ à 1 071 M€, elle sera partagée en 2015 selon une clef inédite :

- 30 % pour la part bourg-centre (39,1 %) ;

- 30 % pour la part péréquation (52,7 %) ;

- 40 % pour la part DSR –cible (8,2 %).

- la Dotation Nationale de Péréquation augmente de 10 M€ à 794 M€ ;

- la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), 616 M€ en 2014 sera augmentée d'un tiers. Ceci favorisera le financement des investissements liés à l'accessibilité, à la revitalisation des centres-bourgs, à la transition énergétique ;

- le fonds d'amorçage pour la réforme des nouveaux rythmes scolaires sera prorogé pour la rentrée scolaire 2015-2016 ;

- le taux de FCTVA passe de 15,761 à 16,404 ce qui neutralise le passage du taux de TVA de 19,6 % à 20 % effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;

- la création de 45 000 emplois aidés supplémentaires ;

- la poursuite du gel du point d'indice de la fonction publique ;

- une simplification de la dotation forfaitaire en fusionnant les différentes parts qui la composent ;

- La réforme de la taxe de séjour. Avant le 1<sup>er</sup> octobre 2015, le gouvernement remettra au Parlement un rapport examinant les modalités selon lesquelles la taxe de séjour pourrait être recouvrée et contrôlée par l'administration fiscale, pour le compte des collectivités territoriales concernées et à leur demande ;

- Dans les zones où le marché de l'immobilier est tendu, les conseils municipaux peuvent majorer de 20% la part communale de cotisation de taxe d'habitation due au titre des résidences secondaires (article 31). Pour cela, ils devront prendre une délibération le 28 février 2015 au plus tard.

### **Mesures Fiscales**

- Soutien du pouvoir d'achat des ménages aux revenus moyens et modestes ;
- Soutien de l'activité dans le secteur de la construction et des travaux publics ;
- Mise en œuvre de la transition énergétique et la croissance verte, par exemple la valorisation des déchets agricoles.

### **Inflation**

Elle a atteint ses plus bas niveaux historiques (+0,3 % en septembre pour la zone euro) et ne retrouvera qu'à l'horizon 2017 sa cible proche de 2 %, malgré les décisions sans précédent prises par la Banque Centrale Européenne. Elle ne dépassera pas 0,6 % cette année en France, puis 0,9 % l'an prochain.

### **Croissance du PIB en volume**

2014 : 0,4 % ; prévisions 2015 : 1% ; 2016 : 1,7 %

### **Organisation**

L'exercice 2015 sera également marqué par le poids des mesures décidées par l'Etat qui imposent de nouvelles dépenses aux communes. Elles concernent notamment le surcoût de travail de la mise en place et du suivi des nouveaux rythmes scolaires, l'accessibilité, les élections départementales et régionales, la dématérialisation, la mutualisation des moyens même si ces deux dernières mesures doivent se traduire progressivement par des gains de temps et financiers.

## FINANCES LOCALES

## LA DETTE

<i>En Euros</i>	<b>2014 P</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>Dettes au 31.12</b>	3 232 000	2 525 000	2 783 000
<b>Dettes par habitant</b>	588	459	506
<b>Strate 5 000 à 10 000</b>	881	881	881
<b>Annuité de l'emprunt</b>	398 000	362 000	412 000
<b>Charge de l'emprunt /hab</b>	72	66	75
<b>Strate 5 000 à 10 000</b>	112	112	112

L'endettement de la commune reste bas et les frais financiers maîtrisés.

La totalité des emprunts est à taux fixe. Des emprunts arriveront à échéance en 2015, 2017, 2018, 2019 et 2021. Un emprunt a été amorti en 2014.

Compte tenu de ce profil d'extinction de la dette, la commune pourrait emprunter progressivement 2 M€ au cours de la période 2015 - 2021 sans augmenter sa charge d'emprunt.

Pour financer les projets en cours, fin 2014 la commune a consulté 5 organismes : le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne, le Crédit Foncier, la Banque Postale et la Caisse des Dépôts et Consignations, celle-ci n'a pas fait de proposition.

L'emprunt a été contracté auprès de la Banque Postale au taux fixe de 2,65 % pour une période de 20 ans.

La CDC recontactée propose des taux indexés qui sont actuellement inférieurs à 2 %, la période va de 20 à 40 ans. Les prêts ne peuvent être accordés que si les travaux n'ont pas encore débuté.

Ce type de prêt est adapté pour des opérations à long terme qui doivent s'auto financer telles que la construction de la nouvelle gendarmerie.

## LA CAPACITE FINANCIERE

<i>En K Euros</i>	<b>2014 P</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>CAF Brute</b>	793	806	910
<b>CAF Nette</b>	500	544	612
<b>CAF nette par habitant en €</b>	91	98	111
<b>Strate 5 000 à 10 000 en €</b>		102	111
<b>Fonds de roulement</b>	nc	1 093	967
<b>Coefficient d'épargne brute</b>	15,5%	15,5%	17,5%
<b>Désendettement en années</b>	4,1	3,1	3,1

Coefficient d'épargne brute = CAF brute / Recettes réelles de fonctionnement

*Un coefficient d'épargne brute devient critique en dessous de 12 %. En dessous de ce niveau, l'épargne brute s'avère généralement insuffisante et expose la collectivité locale à un risque de déséquilibre budgétaire à court terme.*

Capacité de désendettement = Encours de la dette / CAF brute

*Ratio utilisé par les banques pour les emprunts et les taux.  
Zone critique au dessus de 12 années.*

- Objectif 2015 – 2020 : maintenir une CAF brute à 700 k€.
- Avec une CAF brute stable de 700 k€ et un taux d'intérêt de 3 % sur une période de 20 ans, la capacité d'emprunt de la commune est de 10 M€.
- Cette capacité à laquelle s'ajouteraient des subventions (25%) peut permettre à la commune de réaliser de nombreux projets à définir dans un Plan Pluriannuel d'Investissement.

# BUDGET GENERAL

Sous réserve du Compte Administratif 2014 définitif

## FONCTIONNEMENT

<i>En Euros</i>	<b>2014 P</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>Recettes</b>	5 395 566	5 429 832	5 370 262
<b>Dépenses</b>	4 733 839	4 801 366	4 602 546
<b>Résultat de l'exercice</b>	661 726	628 466	767 716
<b>Report exercices antérieurs</b>	1 516 159	1 250 041	1 191 032
<b>- Affecté à l'investissement</b>	699 488	362 996	708 707
<b>Résultat global</b>	1 478 396	1 516 159	1 250 041

## Dépenses

### Action Sociale

#### LE CCAS

Le budget est voté à part par le Conseil d'administration, c'est un budget rattaché.

<i>En Euros</i>	<b>2014 P</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>Dépenses</b>	104 423	93 813	69 714
<b>Subvention communale</b>	98 500	73 700	68 000
<b>% de participation communale</b>	94,3	78,5	97,5

Les loyers nets de la succession de Mme ROCHE sont versés en recettes au CCAS depuis 2013 (environ 12 000 €).

- La municipalité maintiendra sa participation à la solidarité sociale pour assurer l'aide au maintien à domicile, l'aide d'urgence, l'aide aux vacances, le permis citoyen, l'accès aux activités associatives etc.

#### LE RELAIS EMPLOI

Est subventionné par le Conseil Général, la CCCRG et la commune de Tavel.

<i>En Euros</i>	<b>2014 P</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>Dépenses estimées</b>	70 000	59 268	
<b>Subvention CG</b>	20 000	20 000	20 000
<b>Subvention CCCRG</b>	20 000	20 000	20 000
<b>Subvention Tavel</b>	960	895	873
<b>% de financement communal</b>	41,6		

Les communes du canton concernées ont été à nouveau sollicitées pour participer au fonctionnement du relais emploi. Seule la commune de Tavel a répondu positivement.

Taux de chômage	2011	2006
<b>Tranche 15 à 65 ans</b>	15,6	12,4
<b>France Métropolitaine</b>	12,3	11,1
<b>Gard</b>	16,3	15,9
<b>Tranche 15 à 24 ans</b>	32,7	
<b>France Métropolitaine</b>	26,6	
<b>Gard</b>	34,7	

Source INSEE

Entre 2006 et 2011 le chômage local a considérablement augmenté, l'évolution du taux national en 2014 se vérifiera sur la commune.

Population Roquemauroise	2014	2013	2012
<b>Inscrite à Pole Emploi au 31.12</b>			

- Depuis septembre une campagne pour sensibiliser les chefs d'entreprises à embaucher « local » a été conduite, elle sera poursuivie.
- Une action a été menée pour promouvoir la ZI de l'Aspre et faciliter l'installation d'entreprises.
- Les procédures administratives et les études pour réaliser l'extension de la ZI de l'Aspre seront poursuivies.

### Enfance et Jeunesse

- En matière d'éducation, l'enveloppe de 40€ par élève sera maintenue.
- Une enveloppe est prévue pour payer des voyages scolaires.

### LA CANTINE SCOLAIRE

La cuisine centrale fournit l'ensemble des repas des deux écoles maternelle et primaire ainsi que pour les vacances en extrascolaire de LA RECRE. Seuls les repas du mercredi midi à LA RECRE sont fournis par la Maison de retraite au coût de 3.20€ le repas.

La dépense globale du service de cantine hors Rechré représente environ 300 000€ et la recette des tickets de cantine est d'environ 90 000€ ; c'est la raison pour laquelle le ticket est vendu aujourd'hui 3.25€ et subi une réévaluation chaque année.

Pour la rentrée 2014/2015 un repas bio par semaine a été préparé.

### LA RECRE

Recouvre désormais trois créneaux distincts :

- L'extra-scolaire dont l'accueil prévoit 15 100 actes pour les moins de 6 ans et 18 000 actes pour les + de 6 ans. Le budget prévisionnel s'élève à 177 000€

- Le péri scolaire hors SESAM : 25 000 actes en prévision sachant que la CAF va calculer sa prestation ordinaire non plus à l'heure d'accueil effective ce qui impliquait une comptabilité rigoureuse et complexe par les animateurs, mais au nombre d'enfants accueillis et sur la globalité des plages horaires d'ouverture. Le poste PSO sera donc majoré
- Le périscolaire SESAM des vendredis après-midi : 4 500 actes prévus pour les maternelles et 8000 environ pour les primaires. Le groupe de travail va établir s'il faut changer l'après-midi du vendredi. Le fonds d'amorçage de l'Etat serait pérennisé à raison de 50€ / élève scolarisé dans la limite de la dépense réelle. Le tarif sera maintenu mais adapté en fonction de trois tranches selon les coefficients familiaux.

## LES FRANCAS

Cette association assure l'encadrement de l'Espace Jeunes des 11 à 17 ans grâce à une convention d'objectifs signée en juillet 2012. La convention qui arrivait à échéance le 31.12.2014 a été reconduite pour 2015.

<i>En Euros</i>	<b>2014 P</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>Dépenses</b>	95 161	74 818	41 850
<b>Subvention communale</b>	60 270	61 298	39 255
<b>% de participation communale</b>	63,3	81,9	93,7

➤ Leur budget 2015 comprend une subvention communale d'équilibre de 62 800€.

Le nouveau contrat Enfance Jeunesse signé pour 2014 à 2017 avec la CAF prévoit un financement complémentaire pour tous les services de l'animation de 3 à 17 ans en fonction des objectifs.

## Action Culturelle et Manifestations

- Le budget des manifestations sera de 115 k€ nets (110 k€ en 2014, 118 k€ en 2014)
- Un effort particulier sera fait pour organiser de nouveaux événements de qualité et d'envergure qui attirent un nouveau public à Roquemaure, conférences, concerts, expositions, rencontres.
- La création d'un comité des fêtes permettra de décharger la mairie de l'organisation de certaines manifestations et de les rendre encore plus attractives.
- Un festival « Roquemaure2Rire » sera créé en mars, l'organisation en a été confiée à un organisme extérieur.
- Hors budget Manifestations, pour la venue en mai de la délégation d'Ehringshausen, une subvention spéciale sera versée à l'association Franco-allemande.
- En septembre un concours de boules sera organisé pour les élus de la circonscription, les élus Roquemaurois ayant remporté le dernier trophée. Le coût de cette journée (7 k€ en 2014) sera pris en charge par les sponsors.



## Services Techniques

Avec l'arrivée récente d'un Directeur des Services Techniques ce service se réorganise pour gagner en efficacité. Création d'une fonction de magasinier.

Les travaux en régie permettent chaque année de mieux valoriser les salaires des 24 agents qui composent le service ; en 2014 70 000€ ont minoré les dépenses de fonctionnement par une affectation en investissement.

## Affaires Générales

- L'effort engagé en 2014 pour rationaliser et maîtriser les dépenses sera poursuivi.
- La mutualisation de moyens avec la CCCRG (horizontale et verticale). Un projet doit être présenté, selon la loi, avant le 31 mars 2015.
- Le groupement de commandes avec d'autres communes le projet a débuté en 2014 pour les produits d'entretien.
- Des économies de fonctionnement seront notées en 2015 sur certaines dépenses, révision des contrats d'assurances, du contrat de maintenance informatique, des contrats de téléphonie et internet, des coûts du bulletin communal notamment.

## Communication

- Un nouveau bulletin municipal a vu le jour, Les Echos de la Pousterle, la parution à un rythme régulier sera assurée.
- Des nouveaux sites vont être créés, Office de Tourisme, Mairie, Portail Officiel de la Ville de Roquemaure.

## Le personnel

Charges de personnel

<i>En Euros</i>	<b>2014 P</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>Dépenses nettes</b>	4 430 852	4 568 397	4 433 361
<b>Frais de personnel bruts</b>	2 658 088	2 511 769	2 383 207
<b>- Rbt de F. de personnel</b>	- 288 536	- 223 853	- 169 186
<b>Frais de personnel nets</b>	2 369 552	2 287 916	2 214 021
<b>% net Personnel / Dépenses</b>	53,3	49,98	49,94

En 2014 les frais de personnel bruts ont augmenté de 5,8% dont 3,6 pour les raisons suivantes :

- . doubles emplois causés par le départ en retraite de plusieurs fonctionnaires ;
- . temps partiels de titulaires transformés en temps plein ;
- . augmentation du taux retraite CNRACL et des bases forfaitaires ou de salaires assujettis URSSAF ;
- . rachats de cotisations retraite pour deux agents.

En 2015 le pourcentage Personnel / Dépenses, devrait être sensiblement identique au pourcentage de 2014 : 53,3 %.

Effectifs au 31.12.

<i>Nombre de postes</i>	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>Titulaires</b>	61	60	60
<b>Non titulaires</b>	16	16	11
. CDD	3	3	1
. CAE	8	10	10
. CA	5	3	-
<b>TOTAL</b>	<b>77</b>	<b>76</b>	<b>71</b>

Recrutement 2015

- Police municipale : un agent part au 1<sup>er</sup> mars et deux agents ont été embauchés au 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> février 2015, portant l'effectif à 5 agents.
- Services techniques : un agent en prévision d'un départ en retraite.

### Coût de fonctionnement des services – Tableau indicatif

<b>2014</b> <i>En K€</i>	<b>Dépenses</b>	<b>%</b>	<b>Part. utilisateurs</b>
<b>Services techniques</b>	646	13,8	
<b>Espaces verts</b>	170	3,6	
<b>Voirie</b>	196	4,1	
<b>Police municipale</b>	243	5,1	
<b>Cantine</b>	265	5,7	89
<b>Ecoles Camus</b>	97	2,1	
<b>Ecole Jean Vilar</b>	54	1,1	
<b>Gérard Philippe</b>	58	1,2	
<b>Garderie périscolaire</b>	115	2,4	
<b>Ecole Prades</b>	196	4,1	
<b>Centre aéré</b>	188	4,0	58
<b>SCE</b>	35	0,7	5
<b>Locaux sportifs</b>	134	2,8	
<b>Local jeunes</b>	70	1,5	
<b>Piscine</b>	87	1,8	7
<b>Office de tourisme</b>	31	0,7	
<b>Médiathèque</b>	94	1,9	
<b>Centre de secours</b>	197	4,1	

<b>Relais emploi</b>	69	1,4	
<b>Fêtes &amp; Cérémonies</b>	123	2,6	
<b>Adm. et Affaires générales</b>	1 666	35,3	
<b>TOTAL</b>	4 733	100 %	71

Ce tableau est donné à titre indicatif, il ne reflète qu'imparfaitement la réalité des coûts car la méthode d'imputation des dépenses par services manque de finesse.

## Recettes

### Dotations de l'Etat

<i>En Euros</i>	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>Forfaitaire</b>	609 702	650 354	653 201
<b>Solidarité rurale</b>	270 560	261 878	202 976
. Bourg centre	171 679		
. Péréquation	66 521		
. Cible	32 360		
<b>Nationale de péréquation</b>	99 573	80 638	74 378
<b>TOTAL</b>	979 835	992 870	930 555

Estimation 2015 : 955 000 €, soit une diminution de 25 k€, le double de celle enregistrée en 2014.

### Fond de concours de la CCRG

- En 2015 un montant de 120 000 € sera pris en compte comme en 2014, il sera affecté aux frais de fonctionnement des bâtiments publics.

### Impôts locaux

#### Bases nettes des impôts locaux

<i>En Euros</i>	<b>2014 P</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>Taxe foncière PB</b>	5 720 981	5 510 898	5 335 716
<b>Taxe d'Habitation</b>	6 196 632	6 147 554	5 903 110
<b>Taxe foncière PNB</b>	169 061	170 469	170 305

Les bases augmentent par une revalorisation fixée par l'État en fonction de l'inflation ainsi que par l'augmentation des bases physiques selon le dynamisme de la construction.

Pour 2015, l'Etat a prévu une revalorisation de 0,9 %, c'est la deuxième année consécutive que ce taux est inférieur à 1 %. L'évolution des bases physiques est freinée par la difficulté de trouver des terrains constructibles et non inondables, le PLU n'étant pas encore finalisé.

#### Produits des impôts locaux

<i>En Euros</i>	<b>2014 P</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>Taxe foncière PB</b>	915 357	881 713	853 743
<b>Taxe d'Habitation</b>	755 989	750 026	720 156
<b>Taxe foncière PNB</b>	132 206	133 337	133 2013

Les taux de TH et de TFB Roquemaurois sont parmi les plus bas des communes gardoises de plus de 5 000 habitants (*voir tableau 1*). Ils n'ont pas évolué depuis 2009.

- Conformément à l'engagement de la municipalité les taux communaux des taxes et impôts locaux ne changeront pas en 2015. La hausse des recettes se limitera à l'évolution des bases.

#### Taux des taxes locales

<i>En %</i>	<b>2014</b>	<b>Strate 2013</b>
<b>Taxe foncière PB</b>	16,00	20,88
<b>Taxe d'Habitation</b>	12,20	14,31
<b>Taxe foncière PNB</b>	78,20	57,32
<b>Taxe d'aménagement</b>	5,00	

#### Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (base 15€/m<sup>2</sup>/an)

La Commission Communale des Impôts Directs s'est réunie en février 2015, elle ne s'est pas réunie en 2014. Elle doit se réunir tous les ans.

En juillet 2013 la commune a donné mission à Ecofinances pour réaliser un diagnostic des ressources sur les bases fiscales. La commune vient de reprendre contact avec cette société car le diagnostic n'a pas commencé.

En 2011, 11 % des logements étaient vacants (8,2 % dans le Gard) et ne procuraient aucune recette au titre de la taxe d'habitation. Une analyse plus fine est prévue.

#### Droits de mutation à titre onéreux

<i>En Euros</i>	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>DMTO</b>	94 338	142 035	152 961

Depuis 2008 le marché de l'immobilier est atone malgré des taux d'intérêts actuels très bas.

Le volume des transactions immobilières est en chute, les prix ont baissé de quelques pourcents dans le département et les immeubles Roquemaurois subissent une décote par rapport à ceux des communes voisines.

Le taux de DMTO du Gard est passé de 3,8 à 4,5 % avec effet au 1er mars 2014. Une taxe additionnelle au taux de 1,20 % est perçue au profit des communes ou des fonds départementaux de péréquation,

#### Autres recettes

Utilisation des services publics. A travers l'action du CCAS la commune mène une politique de solidarité sociale mais elle maintiendra le paiement des services publics par les usagers, avec participation ou au plus près du coût réel : Sesam, Les Francas, cantines scolaires, sorties, piscine.

## INVESTISSEMENTS

<i>En Euros</i>	<b>2014 P</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>Recettes</b>	2 518 376	932 084	1 858 559
<b>Dépenses</b>	1 830 314	1 071 546	1 623 364
<b>Résultat de l'exercice</b>	688 062	- 139 462	235 195
<b>Report exerc. antérieurs</b>	- 422 841	- 283 380	- 518 575
<b>Résultat à reporter</b>	265 221	- 422 841	- 283 380
<b>RàR - dépenses</b>	1 133 716	605 367	316 473
<b>RàR - recettes</b>	187 146	328 722	236 858
<b>Résultat global</b>	- 681 349	- 699 486	- 362 995

Les restes à réaliser au 31.12.2014

<i>En K Euros</i>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Op. 122 - Travaux de la collégiale</b>	249,4	174,5
<b>Op. 124 - Urbanisme foncier</b>	99,7	12,6
<b>Op. 125 – Bâtiments publics et VRD</b>	133,7	
<b>Op. 127 - Equipements Fêtes</b>	1,2	
<b>Op. 129 - Equipements scolaires</b>	15,9	
<b>Op. 131 - Equipements sportifs</b>	2,6	
<b>Op. 135 - Affaires générales</b>	18,6	
<b>Op. 136 - Aménagements routiers</b>	157,0	
<b>Op. 138 – Achat immeuble place de la mairie</b>	270,3	
<b>Op. 140 – Achat Immeuble tour de la Reine</b>	185,0	
<b>Total</b>	<b>1 133,7</b>	<b>187,1</b>

### Les projets immobiliers à court terme (estimation TTC hors subvention)

- achat terrain nouvelle gendarmerie : entre 400 et 500 k€ (appel en cours) ;
- construction de la nouvelle gendarmerie : 5 Mio € ;  
subvention Etat : 607 k€, loyers : 182 k€/an
- aménagement de l'immeuble place de la mairie : 250 k€, pour l'installation de l'Office de Tourisme, ce qui libérera les locaux communaux Place de la Mairie ;
- extension de la ZA de l'Aspre – études d'urbanisme ;
- accessibilité des bâtiments communaux - stade diagnostic ;
- aménagement d'une aire pour les gens du voyage : 650 k€ ;  
subvention Etat : 70 k€, CG du Gard 24 k€
- vente terrain à l'ancien stade à la CCCRG pour construction d'une nouvelle crèche : 130 k€ ;
- aménagement du parking ancien stade : 50 k€ (soit 50 % du coût) ;
- vente terrain avenue de l'Aspre : 11 k€ ;
- la construction d'une nouvelle crèche par la CCCRG permettra de libérer 220 m<sup>2</sup> de locaux communaux Place de Chateauneuf.

### Les projets immobiliers à moyen terme

- aménagement de l'immeuble rue du Rhône ;
- aménagement de l'immeuble tour de la Reine et mur des Péagers ;
- aménagement du boulevard National ;
- déplacement de la caserne des pompiers ;
- réhabilitation du bâtiment rue Tiers ;
- accessibilité des bâtiments communaux.

### Les travaux et achats 2015 (estimation TTC hors subvention)

- quartier Hannibal – voirie 350 k€ ;
- rue Romain Roland : 400 k€ ;
- voirie diverses : 100 k€ ;
- programme d'éclairage public : 75 k€ ;
- démolition d'un local rue du Rhône - anciens Services techniques : 75 k€ ;
- services techniques - construction de boxes: 25 k€ ;
- Services techniques - aménagement d'un magasin : 20 k€ ;
- bornes du marche – 28 k€ ;
- piscine - réfection des plages : 80 k€ ;
- piscine - enduit du mur : 16 k€ ;
- piscine - aménagement d'un local pour la tondeuse : 15 k€ ;
- aménagement Chemin du Valat de la Croze ; 10 k€ ;
- achat d'un polybennes : 40 k€.

A ce jour un Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) n'a pas encore été réalisé, il devra l'être dans le courant de l'exercice en cours.



## BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Sous réserve du Compte Administratif 2014 définitif

### FUNCTIONNEMENT

<i>En Euros</i>	<b>2014 P</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>Recettes</b>	120 372	118 816	127 236
<b>Dépenses</b>	71 279	77 100	80 277
<b>Résultat de l'exercice</b>	49 093	41 716	47 056
<b>Report exercices antérieurs</b>	172 712	130 996	83 940
<b>Résultat global</b>	221 805	172 712	130 996

### Prévisions 2015

La recette de fonctionnement provient de la surtaxe.

Une recette exceptionnelle est prévue pour la DUP d'autorisation du puits de la Route de Bagnols : 3 750 € du Conseil Général et 7 250 € de l'Agence de l'Eau.

### INVESTISSEMENT

<i>En Euros</i>	<b>2014 P</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>Recettes</b>	433 062	65 493	152 698
<b>Dépenses</b>	222 050	62 654	134 087
<b>Résultat de l'exercice</b>	211 012	2 839	18 514
<b>Report exercices antérieurs</b>	21 586	18 746	232
<b>Résultat à reporter</b>	232 598	21 586	18 746
<b>RàR - dépenses</b>	469 826	16 938	16 304
<b>RàR - recettes</b>	46 898	697	2 820
<b>Résultat global</b>	- 190 331	5 344	5 262

Ce déficit provient de la TVA à rembourser sur les R à R essentiellement.

Considérant le besoin de financement négatif, l'affectation du résultat sera du montant du besoin de financement soit 190 331€ et en report à nouveau en excédent de fonctionnement, la différence soit 31474 €.

Les restes à réaliser concernent la tranche conditionnelle du chemin du Plan, le groupe électrogène de la ZI de l'Aspre et la poursuite du schéma directeur de l'eau et les travaux de sectorisation du réseau. Les recettes concernent les subventions pour le schéma et l'attente de TVA.

### Les projets 2015

Une réserve de 100 000 € est prévue à une opération N°11 permettant de pallier une fuite de canalisation ou une difficulté technique.

Le projet du lotissement Hannibal est prévu pour 200 000 €



## BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Sous réserve du Compte Administratif 2014 définitif

### FONCTIONNEMENT

<i>En Euros</i>	<b>2014 P</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>Recettes</b>	178 190	250 117	123 589
<b>Dépenses</b>	139 395	130 142	95 375
<b>Résultat de l'exercice</b>	38 795	119 674	28 214
<b>Report exercices antérieurs</b>	119 674	-	132 288
<b>Résultat global</b>	158 469	119 674	-

### Prévisions 2015

Diminution de la prime d'épuration de l'Agence de l'Eau. La nouvelle STEP a été construite en 1995. Elle est alimentée par le PR de Cubières, équipée d'un groupe électrogène, qui collecte l'ensemble des effluents de la Commune et les envoie à la STEP.

La surverse existante (sur l'ancien PR) a été supprimée à l'époque de la construction, afin de préserver le milieu naturel du contre Canal du Rhône.

Or, l'année qui a suivie la construction, un by pass était imposé sans que l'agence de l'eau ne le prenne en compte jusqu'alors pour le calcul de la prime de l'eau.

La conception PR - STEP met en avant que l'idée était de pomper l'ensemble des effluents de la commune et de les envoyer vers le Rhône, raison pour laquelle aucun DO ou surverse n'existe sur le réseau.

Un by pass en tête de station pourrait être mis en place et intégré au système d'autosurveillance (c'est ce qui a été demandé à CEREG pour l'étudier)

L'autre recette importante provient de la surtaxe.

### INVESTISSEMENT

<i>En Euros</i>	<b>2014 P</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>Recettes</b>	559 077	618 342	523 814
<b>Dépenses</b>	400 913	319 813	590 799
<b>Résultat de l'exercice</b>	158 164	298 529	- 66 984
<b>Report exercices antérieurs</b>	140 734	- 157 795	- 90 811
<b>Résultat à reporter</b>	298 898	140 734	- 157 795
<b>RàR - dépenses</b>	784 906	1 327	262 332
<b>RàR - recettes</b>	86 847	3 588	36 335
<b>Résultat global</b>	- 399 161	142 994	- 383 792

Considérant le besoin de financement, le résultat va être affecté globalement à l'investissement et ce budget sera encore déficitaire avec les restes-à-réaliser pour 240 692 €

La TVA en attente sur les restes à réaliser n'a pas été quantifiée dans les recettes : 157 000€ sont concernées.

Le déficit sera analysé sur la globalité des trois budgets.

### **Les projets 2015**

Le lotissement Hannibal est prévu dans un marché global, eau, assainissement, pluvial, voirie et éclairage public. La part de l'assainissement représente un prévisionnel de 354 000 €. Une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2014 est prévue à hauteur de 85 500 €.

## BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DE TOURISME

Afin de donner un nouvel élan à l'action de l'Office de Tourisme, la commune a repris au 1<sup>er</sup> janvier 2015 la délégation de service public Tourisme qui avait été confiée à une association. Un SPA a été créé ce qui nécessite un budget annexe.

Un premier budget Primitif a été voté le 16 décembre 2014 pour permettre le fonctionnement dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### FONCTIONNEMENT

<i>En Euros</i>	<b>2015 BP</b>
<b>Recettes</b>	38 300
<b>Dépenses</b>	38 300
<b>Résultat de l'exercice</b>	-

Ce budget va comprendre les dépenses qu'avait déjà la mairie pour les locaux et les dépenses de fonctionnement du service dont les charges du personnel, diminuées de l'encaissement des tarifs.

La subvention municipale équilibrera le budget

La directrice a été transférée dans le cadre d'un CDI.

#### Recrutement 2015

. Une hôtesse d'accueil à temps partiel en contrat aidé au 01.03.2015

Une régie de recette va permettre aux deux agents d'encaisser les différents tarifs prévus par le conseil d'exploitation.

### INVESTISSEMENT

<i>En Euros</i>	<b>2015 BP</b>
<b>Recettes</b>	
<b>Dépenses</b>	
<b>Résultat de l'exercice</b>	
<b>Report exercices antérieurs</b>	
<b>Résultat à reporter</b>	
<b>RàR - dépenses</b>	
<b>RàR - recettes</b>	
<b>Résultat global</b>	

